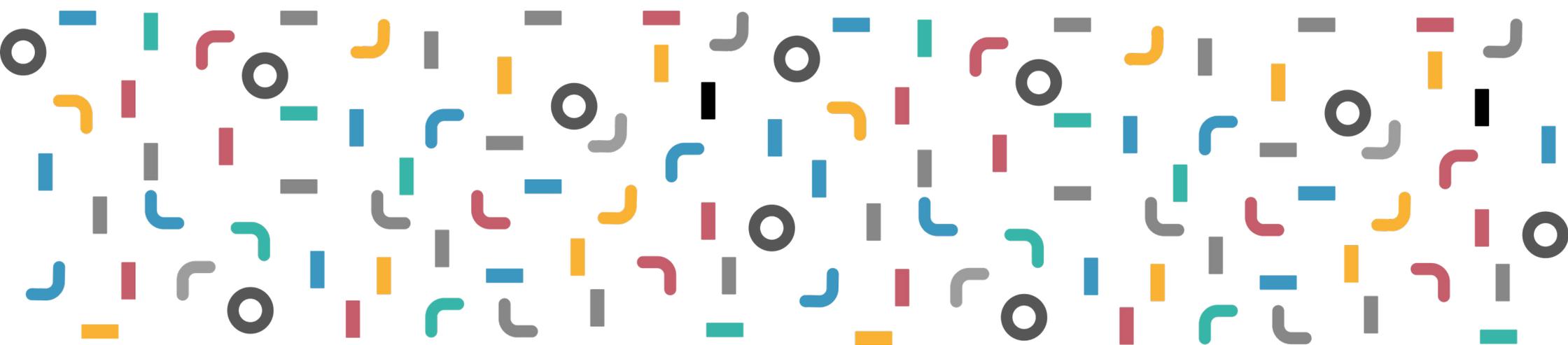


# PROJET ÉOLIEN : REPOWERING DU LOMONT (25)

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - 5 MARS 2021



Analyse de la participation par



## SOMMAIRE

### ○ PRESENTATION DU PROJET ..... 2

- HISTORIQUE..... 2
- PROJET DE RENOUVELLEMENT..... 2

### ○ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INFORMER ET CONCERTER TOUT AU LONG DU PROJET..... 3

- GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROJET ..... 3
- MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC..... 4
  - *Le site internet* ..... 4
  - *La lettre d'information*..... 5
  - *D'autres relais d'information*..... 6

### ○ LA PRE-ENQUETE PUBLIQUE (PEP) ..... 7

- MODALITES D'INFORMATION POUR LA PARTICIPATION A LA PEP ..... 7
  - *Des encarts presse* ..... 7
  - *Des affichages en mairies* ..... 8
  - *Des flyers d'information* ..... 8
  - *Le site internet, rubrique concertation* ..... 8
  - *Le dossier de concertation* ..... 9
  - *Des relais de diffusion divers* ..... 10
- MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS DANS LE CADRE DE LA PEP ..... 11
  - *Les permanences en mairie* ..... 11
  - *Les registres* ..... 11
  - *Le formulaire en ligne* ..... 11
  - *Par voie postale* ..... 11

### ○ ANALYSE DES RESULTATS DE LA PRE-ENQUETE PUBLIQUE ..... 12

- UNE FAIBLE PARTICIPATION ..... 12
- UNE PARTICIPATION PRINCIPALEMENT LOCALE ..... 12
- ACCEPTABILITE DU PROJET ..... 13

### ○ CONTENU THEMATIQUE DES AVIS ..... 15

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET FORESTIERS ..... 15
- ENJEUX TECHNIQUES ET ENERGETIQUES ..... 15
- CALENDRIER ET DISPONIBILITES DES ETUDES..... 16
- ENJEUX PAYSAGERS ..... 16
- MODALITES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ..... 16
- ENJEUX ECONOMIQUES ..... 17
- ENJEUX HUMAINS ET CADRE DE VIE ..... 17
- ENJEUX LIES A L'EAU ..... 17

### ○ LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES A DONNER ..... 18

- QUESTIONS ISSUES DES AVIS EXPRIMES ..... 18
- PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS..... 18
- CONCLUSION..... 18
- PRECONISATIONS ..... 19

## ○ Présentation du projet

### ○ Historique et contexte du projet

Le développement du parc éolien du Lomont a débuté en 2002. Composé de 15 éoliennes de 2 MW chacune et de 125 m en bout de pale, le projet a obtenu son permis de construire en février 2005.

En 2017, ERG France et EDF Renewables sont devenus propriétaires du parc éolien : 4 éoliennes sur la commune de Vyt-lès-Belvoir et 1 éolienne sur Valonne appartiennent désormais à ERG France et les 10 autres éoliennes réparties sur Valonne (5), Solemont (4) et Feule (1), appartiennent à EDF Renewables.



Figure 1 : les 10 éoliennes concernées par le renouvellement du parc éolien du Lomont

### ○ Projet de renouvellement

Ce sont les 10 éoliennes de la crête du Lomont, installées sur les communes de Vyt-lès-Belvoir et Valonne, qui sont concernées par ce projet de renouvellement. Les accès au site passent par la commune de Vellerot-lès-Belvoir.

En 2018, afin d'anticiper la fin de vie du parc (prévue en 2027) et suite à une pré-étude de faisabilité menée par EDF Renewables et ERG France, exploitants du parc, est née l'opportunité de renouveler le parc éolien du Lomont par des éoliennes plus performantes :  $\approx 4\text{MW}$ , chacune et 180 m de haut en bout de pales. La société Opale Energies Naturelles est mandatée par les propriétaires exploitants pour coordonner le projet.

Au deuxième trimestre 2019, l'opportunité de renouveler le parc a été présentée une toute première fois aux communes de Vyt-lès-Belvoir et Valonne, ainsi qu'à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe. En parallèle, les études naturalistes sont lancées par les bureaux d'études Sciences Environnement et Biotope (faune et flore), avec l'appui des données bibliographiques locales sur l'avifaune de la LPO Franche-Comté.

En août 2019, le projet de renouvellement est présenté cette fois-ci à l'ensemble des conseillers municipaux des deux communes de Valonne et Vyt-lès-Belvoir, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe ; elles délibèrent alors favorablement en septembre 2019 sur le principe de lancer le renouvellement du parc éolien actuel.

La gouvernance du projet se met en place et les membres du comité de pilotage sont alors nommés. Le mât de mesure de vent est installé par la société Idnamic fin septembre 2019 sur la commune de Vyt-lès-Belvoir.

## ○ Moyens mis en œuvre pour informer et concerter tout au long du projet



### ○ Gouvernance et pilotage du projet

Un comité de pilotage a été créé pour assurer le suivi du projet et orienter son développement. Il se compose :

- des maires des communes concernées par le projet de renouvellement (Dambelin, Valonne, Vyt-lès-Belvoir, Vellerot-lès-Belvoir) ainsi que des membres des conseils municipaux ;
- des agents ONF en charge de la gestion forestière communale ;
- du Président de la Communauté de Communes de Pays de Sancey-Belleherbe ainsi que de la Directrice Générale des Services ;
- des propriétaires exploitants du parc éolien du Lomont, EDF Renouvelables et ERG France ;
- d'Opale Energies Naturelles, en qualité de coordinateur du projet.

Deux rencontres du comité de pilotage ont été organisées :

- **Le premier Copil s'est tenu le 27 novembre 2019**, en présence des représentants des communes de Valonne, Vyt-lès-Belvoir, et Dambelin ; de la CC Pays de Sancey-Belleherbe ; de l'agent local ONF ; des exploitants (EDF et ERG) et d'Opale EN. L'association de chasse locale a été également invitée à cette première rencontre. Ce premier Copil a permis de présenter le projet, les modalités d'information du public (distribution des lettres d'information notamment) et de concertation préalable, mais aussi de répondre aux premières questions : à savoir l'appréciation du caractère substantiel de la modification du parc éolien, les conditions de démantèlement des installations existantes et sa coordination.
- **Le second Copil s'est tenu le 29 septembre 2020**. Suite à l'épidémie de Covid-19, les rencontres prévues n'ont pu se tenir en présentiel. Néanmoins, des rencontres mensuelles ont été organisées avec les élus de Vyt-lès-Belvoir et Valonne. D'autres réunions ont également été organisées avec la commune de Dambelin, afin de proposer notamment des ajustements des mesures d'accompagnement et de loyer.

Les exploitants et Opale EN ont par ailleurs organisé des rencontres avec d'autres acteurs, dont les services de l'Etat :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté (**DREAL BFC**) le 08 août 2019 pour une réunion de pré-cadrage du projet ;
- la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (**DRAC**) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Doubs (**UDAP**), le 10 juin 2020 pour une présentation du projet au regard des enjeux liés au paysage et au patrimoine historique et culturel ;
- l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté (**ARS BFC**) le 12 novembre 2020, au regard de la spécificité du contexte hydrogéologique local et de la présence de périmètres de protection de captage d'eau potable sur la zone de projet.

## ○ Modalités d'information du public

L'information autour du projet a été effectuée via différents canaux de communication :



### ○ Le site internet

<http://renouvellement-du-lomont.projet-eolien.fr>

Mis en ligne le 30 septembre 2020, ce site internet **concentre les informations et données récoltées pendant la phase de développement**. Il permet au public de s'informer et de suivre l'évolution du projet de renouvellement.

Des informations (éléments de méthodologie) sont disponibles sur le projet en lui-même mais également sur l'énergie éolienne en général. Les documents sont accessibles en consultation et téléchargement.

De plus, ce site permet, depuis sa mise en ligne, la correspondance et l'échange avec l'équipe chargée de la coordination du projet, grâce au formulaire de contact.



Figure 2: page accueil du site internet

### Détails de l'arborescence du site et son contenu :

Le site internet est constitué de 16 pages, réparties en 5 volets.



- Nous retrouvons un premier **volet "acteurs"** où sont présentés : les exploitants, le coordinateur, les collectivités concernées, ainsi que les bureaux d'études et les experts consultés. Les modalités de gouvernance et la composition des instances de suivi sont également décrites.
- Un second **volet "projet"** détaille ce dernier : objectifs, historique, localisation, méthodologie des études en cours et à venir. Le calendrier initial du projet est présenté (une mise à jour est prévue courant février, pour prendre en compte les évolutions liées à la crise sanitaire notamment).
- Une page fait état des **bénéfices locaux** en apportant des éléments sur la contribution du projet à la transition énergétique, un focus sur les retombées économiques, et les nouvelles mesures d'accompagnement.
- **La concertation** possède une page dédiée qui permet notamment de communiquer autour de la pré-enquête publique.
- Enfin, un dernier volet propose des **informations plus générales** autour des sujets du renouvellement, du démantèlement et du recyclage.

**Fréquentation du site internet au lancement de la PEP :**

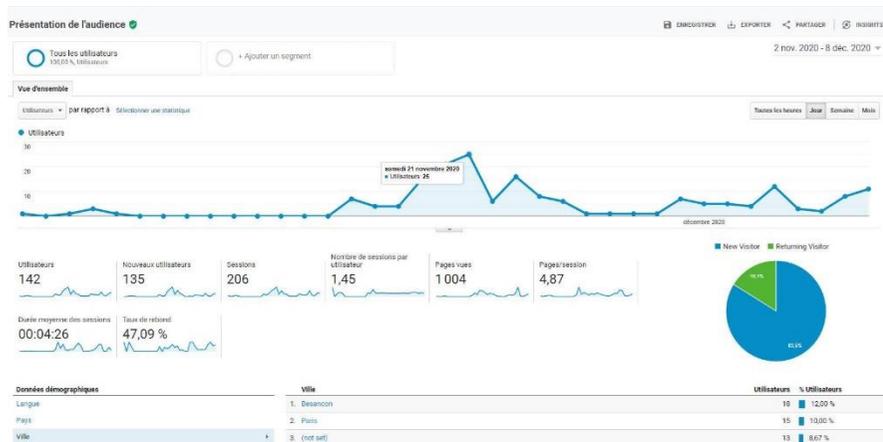


Figure 3 : capture Google Analytics site internet Lomont – entre le 2/11 et 8/12/20

La communication sur la mise en ligne du site internet s’est faite en grande partie lors de la communication de la pré-enquête publique (flyers, affichage en mairie). Ce qui explique **une fréquentation en forte hausse dès l’annonce de l’ouverture de la pré-enquête publique**, passant de zéro à une quinzaine de visites par jour, d’une durée moyenne de 4mn26s. Chaque internaute a consulté en moyenne 4 à 5 pages sur le site.

*Nous ne disposons pas d’autres éléments nous permettant de fournir une analyse plus poussée de la fréquentation du site internet.*

**La lettre d’information**

Une lettre d’information a été éditée distribuée en janvier 2020, dans les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées : Valonne, Dambelin, Vyt-les-Belvoir et Vellerot-les-Belvoir. Elle est également téléchargeable sur le site du projet. Elle vise à informer les riverains sur le projet de renouvellement du parc éolien du Lomont.



Cette plaquette de 4 pages, est construite sous forme de questions/réponses. Elle aborde notamment les procédés (études environnementales) pour définir le nouveau schéma d’implantation, des éléments techniques sur les nouvelles fondations, le rappel du respect des obligations légales, la prise en charge du démantèlement, le recyclage des éoliennes, le calendrier prévisionnel, et la présentation des exploitants et coordinateur du projet.

Un contact mail est proposé en fin de plaquette pour faciliter les échanges entre les citoyens et le coordinateur du projet.

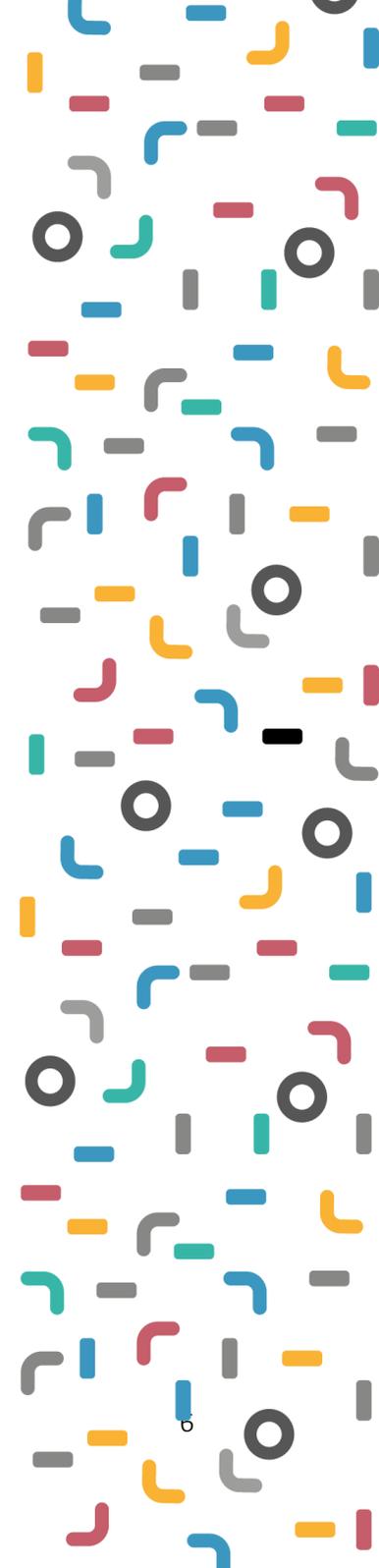
○ D'autres relais d'information

Une journée porte-ouvertes était prévue à l'automne 2020, dans le cadre de la semaine du Développement Durable. Des stands présentant le renouvellement aux habitants ainsi qu'une sortie scolaire devaient être mis en place. Avec la crise sanitaire, la partie stands d'information a été finalement annulée. Seule la journée pédagogique sur le site éolien a pu être maintenue.

Cette dernière a été organisée avec un **établissement scolaire du Russey (25)** - à 40 km du site - le 10 octobre 2020. Une trentaine d'élèves et 4 accompagnements étaient présents. **Le projet de renouvellement a été présenté aux élèves par ERG**, avec la présence d'Opale EN.



Figure 4 : sortie scolaire - Russey – visite du parc éolien du Lomont





○ Des affichages en mairies

Un affichage au sein de chacune des 3 mairies suivantes a été réalisé : Vyt-lès-Belvoir, Dambelin, et Valonne. La commune de Vellerot-lès-Belvoir, bien que non concernée directement par le nouveau projet a également fait l'objet d'un affichage.

Les affichages ont été mis en place le 19 novembre 2020, ils informent les habitants de la tenue d'une pré-enquête publique et précisent les différentes modalités d'expression des avis.

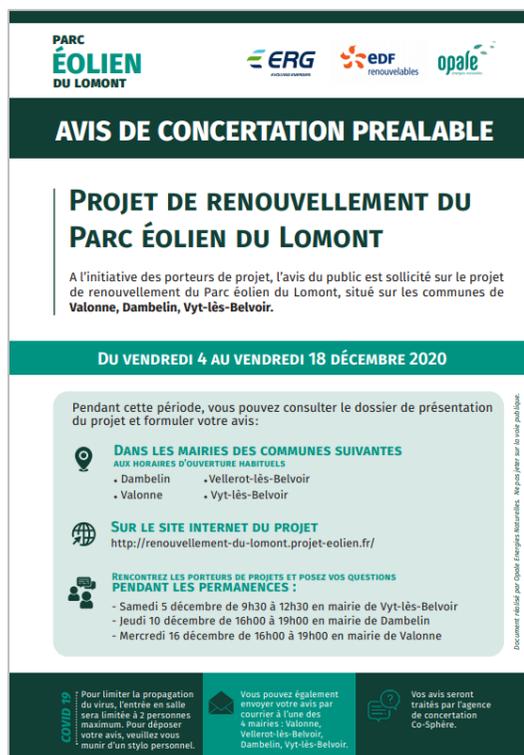


Figure 7 : affiche/flyers réalisée par Opale EN

○ Des flyers d'information

Des flyers d'information précisant les modalités de participation de la pré-enquête publique ont été diffusés en version papier via les boîtes aux lettres des habitants de chacune des communes suivantes : Vyt-lès-Belvoir, Dambelin, Vellerot-lès-Belvoir, et Valonne.

○ Le site internet, rubrique concertation

Sur la page concertation du site internet dédié, Opale EN a annoncé la tenue de cette concertation préalable dès le 18 novembre 2020. Elle informe également le public des modalités d'expression qui s'offrent à lui. Le dossier de concertation est notamment accessible depuis cette page en libre téléchargement.



Figure 8 : site internet du Lomont, page « concertation » annonçant la pré-enquête publique

La page d'accueil délivrait également l'information de la tenue d'une concertation préalable et les modalités disponibles pour y répondre.

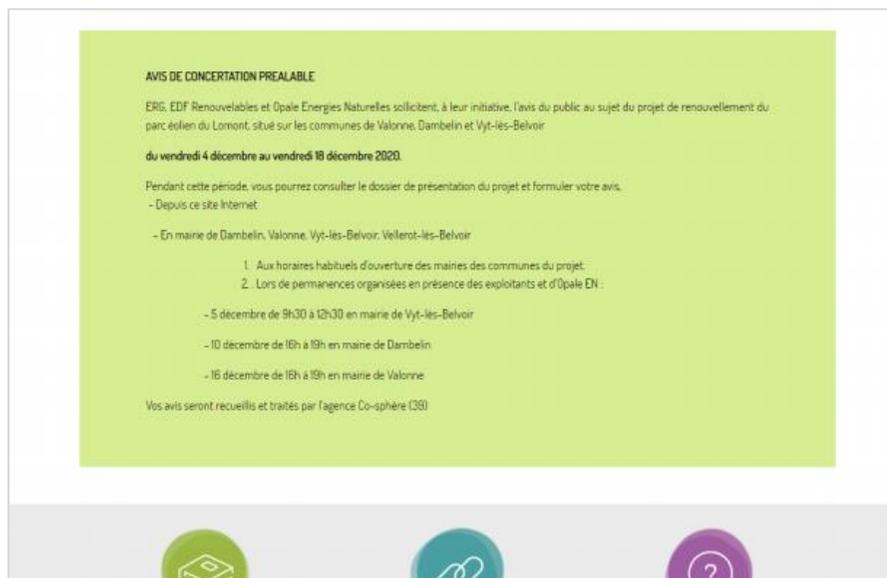


Figure 9 : site internet du Lomont, page d'accueil annonçant la pré-enquête publique

### Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a été mis à disposition auprès des 4 mairies, et accessible sur le site internet en téléchargement. Son objectif est de fournir les éléments nécessaires à une la compréhension du projet pour donner la possibilité aux habitants d'exprimer leur avis sur le projet.



Figure 10 : illustration du dossier de concertation

Il est construit en 2 volets principaux : 1/ le dossier 'études' et 2 /le cahier des photomontages. Il fournit les informations suivantes :

- **Présentation du projet - éléments techniques** : localisation, caractéristiques du parc en projet, historique, évolution du contexte technique, informations générales autour de la vie d'un parc éolien, calendrier, aménagements, caractéristiques techniques ;

- **Le développement du projet de renouvellement du Lomont :** potentiel éolien, accès au site, raccordement électrique, biodiversité, sécurité et santé publique, contraintes techniques, urbanisme, impact patrimonial et paysager, évolution des scénarii d’implantation ;
- **Les photomontages :** principes et listes des points de vue, 16 planches ;
- **Les porteurs du projet :** présentation et fonctionnement ;
- **Une partie pour en savoir + :** liste des ressources par thématique.

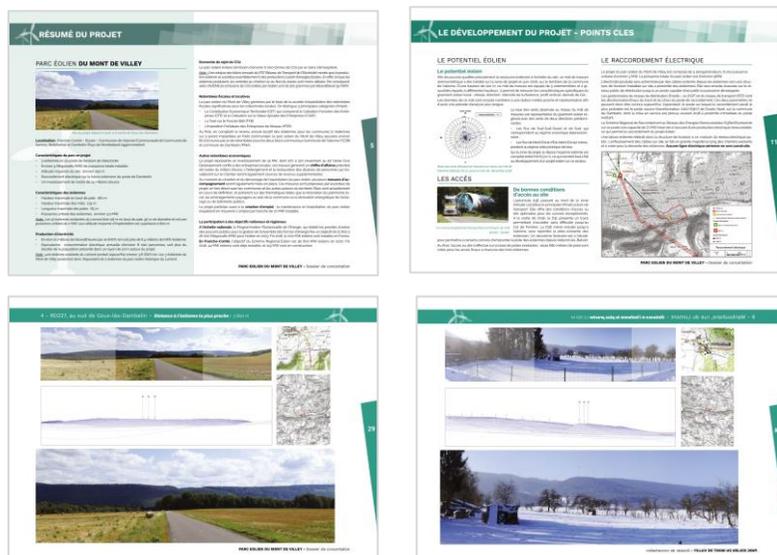


Figure 11 : illustrations des pages du dossier de concertation

Le dossier est composé d’un rapport de 46 pages, dont 16 planches photomontages. Ce document alterne entre éléments techniques et spécifiques liés au développement du projet, et éléments généralistes sur le développement et la vie de l’éolien. Illustré, accessible, ce dossier de concertation synthétise et retrace les différentes démarches réalisées dans le cadre du projet de renouvellement du Lomont.

○ Des relais de diffusion divers

L’avis de concertation préalable a été relayé notamment sur le site internet de Vent et Territoires, blogueur contre « l’éolien industriel », qui tient à jour une veille autour des projets de développement éolien en Bourgogne-Franche-Comté.



Figure 12 : capture de la rediffusion de l'ouverture de la pré-enquête publique – Vent et Territoires

D’autres diffusions sur les réseaux sociaux (Facebook) ont été signalées.

## ○ Modalités d'expression des avis dans le cadre de la PEP

### ○ Les permanences en mairie

**3 permanences ont eu lieu pendant la pré-enquête publique**, une par commune :

- à Vyt-lès-Belvoir le 5 décembre 2021 de 9h30 à 12h30
- à Dambelin le 10 décembre 2021 de 16h à 19h
- à Valonne le 16 décembre 2021 de 16h à 19h.

Chaque permanence était encadrée par un représentant d'Opale, un ou plusieurs représentants d'EDF Renouvelables ou ERG, et des conseillers municipaux. L'objectif est de **permettre aux habitants de rencontrer et d'échanger individuellement** avec les porteurs de projet et de consulter le dossier de concertation.

Les permanences ont été maintenues malgré la crise sanitaire, en respectant des consignes strictes, notamment les horaires de couvre-feu, afin de conserver cette possibilité d'échanges en présentiel avec les habitants.

### ○ Les registres

**Des registres ont été mis à disposition des habitants au sein des mairies** de Vyt-lès-Belvoir, Dambelin, Vellerot-lès-Belvoir, et Valonne, accompagnés des dossiers de concertation. Le public a pu formuler de manière manuscrite des avis sur le projet pendant cette phase de pré-enquête publique, aux horaires d'ouverture des mairies.

### ○ Le formulaire en ligne

**Un formulaire de recueil d'avis a été mis en place en version dématérialisée sur le site dédié au projet**, rubrique concertation. Les informations requises pour déposer son avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence (e-mail facultatif).

Sur cette même page, le public avait également accès en libre téléchargement au dossier de concertation.

Déposez votre avis sur le projet via le formulaire électronique ci-dessous :

Nom \*

Prénom \*

Commune de résidence \*

Email

Avis sur le projet \*

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce dernier soient enregistrées et exploitées dans le cadre de la concertation.  
Voir notre Politique de Confidentialité



Figure 13 : illustration du formulaire de recueil d'avis proposé en ligne sur le site internet du Lomont

### ○ Par voie postale

Le public avait également la possibilité **d'émettre un avis sur le projet par courrier**, à l'une des 4 mairies suivantes : Vyt-lès-Belvoir, Dambelin, Vellerot-lès-Belvoir, et Valonne.

## ○ Analyse des résultats de la pré-enquête publique

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la pré-enquête publique, sur la période du **4 au 18 décembre 2020**.

### ○ Une faible participation

Au total, ce sont **16 avis** qui ont été émis lors de cette pré-enquête publique.

Les participants ont utilisé deux des trois moyens d'expression mis à leur disposition pour transmettre leur avis sur le projet de renouvellement du parc éolien du Lomont. Les registres mis à disposition dans les mairies de la zone projet, Vyt-les-Belvoir, Valonne et Dambelin, ont recueilli 12 avis au total. Le formulaire de contact sur le site internet dédié au projet a été moins utilisé, et a permis de recueillir 4 avis supplémentaires. Enfin, le dernier moyen proposé (envoi de courrier aux mairies de la zone projet), n'a pas été utilisé.

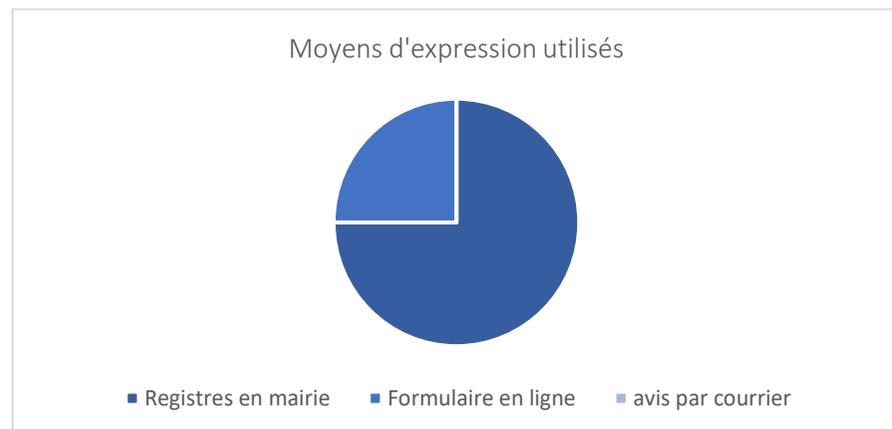


Figure 14 : graphique représentant la proportion des moyens d'expression utilisée par les habitants pour émettre leurs avis dans le cadre de la PEP, Co-Sphère - 2021

### ○ Une participation principalement locale

Les avis recueillis lors de cette pré-enquête publique sont **majoritairement issus des communes concernées par le projet ou à proximité immédiate** (moins de 10 km).

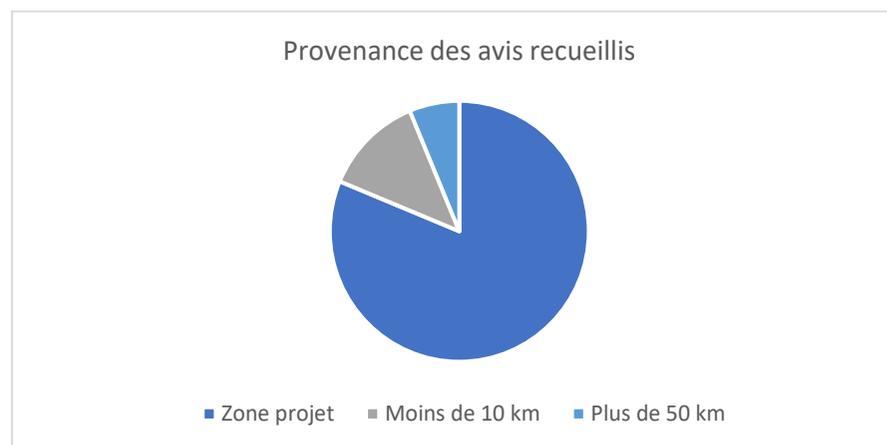


Figure 15 : graphique représentant la provenance des avis recueillis selon trois critères : zone projet, moins de 10km, et plus de 50km, Co-Sphère - 2021

Seul un avis provient d'une commune située à plus de 50 km du projet, Marnay.

Les avis recueillis **proviennent à 81 % des communes de la zone projet**. La commune de Dambelin recueille à elle seule près de 44% des avis.

Nous notons une participation d'habitants de la commune d'Ecot (2 avis), située à environ 10 km du parc éolien.

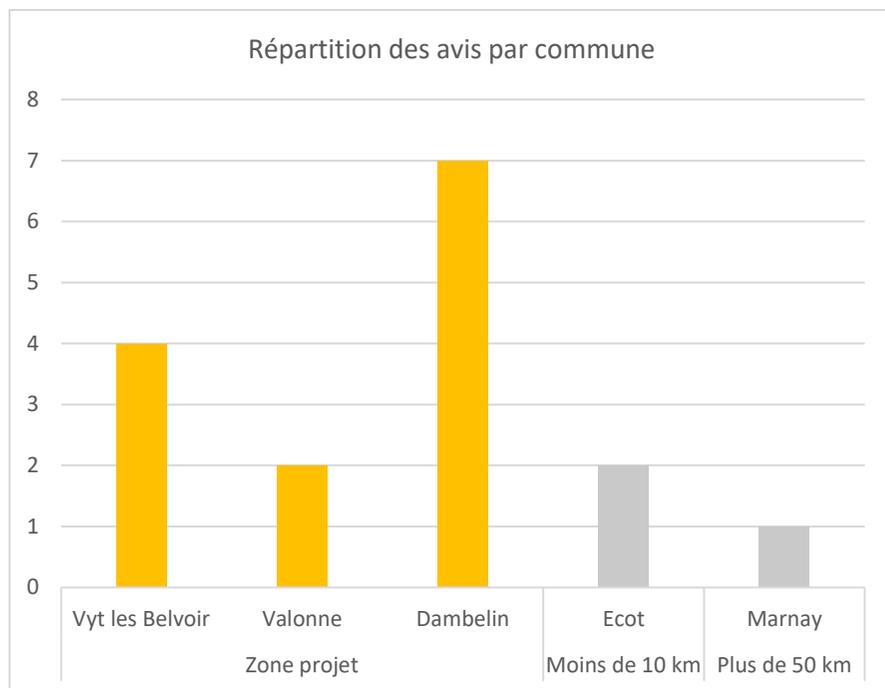


Figure 16 : graphique illustrant la répartition des avis par commune avec la mise en évidence des communes appartenant à la zone projet, et des communes extérieures, Co-Sphère - 2021

### Qualité des avis

On note un effort d'argumentation des positionnements dans la majorité des avis recueillis. La qualité des avis est globalement bonne, avec un degré de détails moindre dès lors que les avis ne prennent pas de position tranchée, et que la formulation est davantage de l'ordre de la question, ou de la proposition.

Seuls 2 avis présentent une absence de détails, ou d'argumentation appuyant le propos.

De même, la totalité des avis présente à minima une référence spécifique au projet : localisation, aspects techniques, modalités d'information, etc.

### ○ Acceptabilité du projet

Sur les 16 avis recueillis, nous pouvons mettre en évidence seulement **9 positionnements clairement exprimés**, 3 en faveur du projet et 6 en opposition.

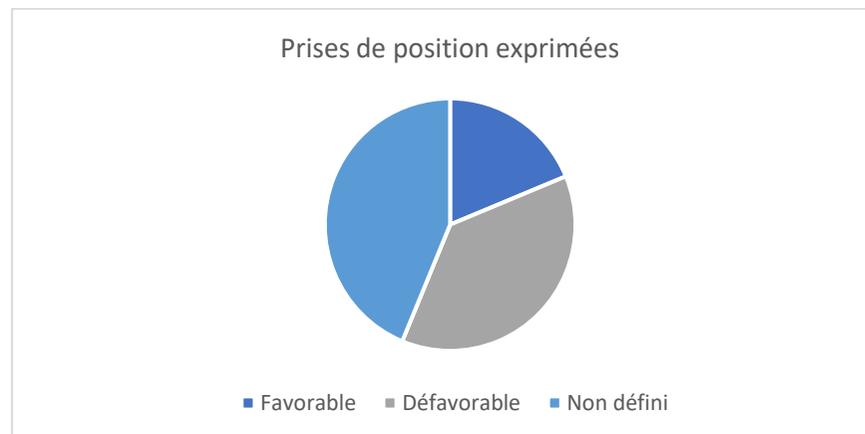


Figure 17 : graphique illustrant les différentes prises de position exprimées, réparties en trois catégories : favorable, défavorable, et non défini, Co-Sphère - 2021

Sur ces positionnements clairement établis, on note que **la totalité des avis favorables est issue des communes de la zone projet** (Vyt-lès-Belvoir et Valonne).

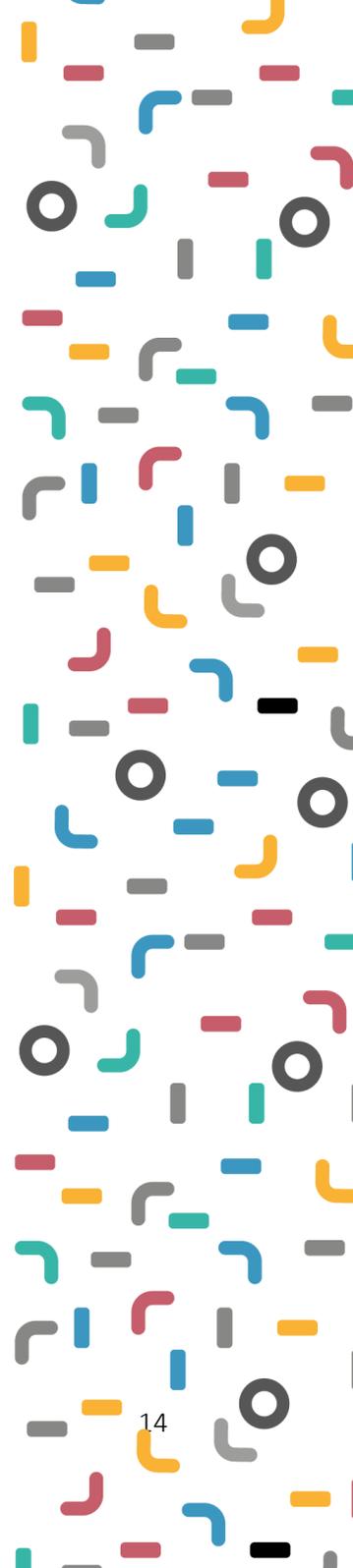
**Les avis défavorables**, proviennent quant à eux, à **50% de communes hors zones projet** (Ecot et Marnay), **les 50% restant** proviennent exclusivement de la commune **de Dambelin**.

Un élément particulier est à noter dans cette analyse de l'acceptabilité du projet. Il réside dans **une absence de prise de position nette pour près de 44% des participants** (7 avis). Le contenu de chacun de ces avis ne présente pas d'opinion exprimée concernant le projet de renouvellement du parc

éolien du Lomont, et ne permet pas d'évaluer objectivement l'acceptabilité du projet pour ces 7 participants. Les avis sont formulés sous forme de remarques, de questions, de propositions ou de points de vigilance.

Afin de préciser cette particularité, voici quelques éléments permettant de classer ces avis :

- **un positionnement possible sous réserve d'apport d'informations**, résultats d'études en cours ou réponses aux questions : 2 avis ;
- **un positionnement possible sous condition(s)**, avec mise en évidence de points de vigilance : 2 avis ;
- **des avis proposant des mesures d'accompagnement**, sans prise de position claire sur le projet : 2 avis ;
- **un avis positif sur l'apport d'informations délivrées** sans prise de position sur le projet : 1 avis.



## ○ Contenu thématique des avis

Les thématiques abordées par les participants sont les suivantes :

	<b>Enjeux écologiques</b>	<b>Enjeux techniques / énergétiques</b>	<b>Calendrier et disponibilité des études</b>	<b>Enjeux paysagers</b>	<b>Modalités d'information et de concertation</b>	<b>Enjeux économiques</b>	<b>Enjeux humains et cadre de vie</b>	<b>Enjeux liés à l'eau</b>
Nombre de participants ayant abordé ces thématiques	6	6	5	5	5	3	2	1

Les enjeux écologiques, techniques, paysagers et liés aux études menées dans le cadre de ce projet de renouvellement sont les thématiques prioritaires mises en évidence par les participants. *n.b.* : des extraits des avis sont mis en évidence au sein de chacune des thématiques identifiées et détaillées ci-dessous :

### ○ Enjeux environnementaux et forestiers

On note ici une mise en lumière des impacts liés à l'emprise au sol des éoliennes et aux matériaux utilisés (« béton »), mais également la formulation de propositions concrètes de mesures d'accompagnement en faveur du reboisement. Pour les autres avis, des inquiétudes sont exprimées pour l'environnement/écologie/nature de manière générale, sans identification d'enjeux spécifiques liés aux milieux ou aux espèces.

*"Reboiser le communal pour compenser la perte des surfaces des forêts."*

*" Le 1er projet avait ma faveur par son côté écologique, mais 15 ans après, il est devenu soi-disant obsolète."*

*" Le Lomont ne doit pas finir bétonné. Il mérite mieux."*

*" Prévoir le reboisement des emplacements des anciennes"*

*"Le Lomont, ne mérite pas d'être saccagé, bétonné pour fournir soi-disant une électricité verte. Aujourd'hui, je connais mieux le sujet et je m'oppose à ce nouveau projet."*

*"Ok pour l'écologie mais pas à n'importe quel prix"*

*"Ces nouvelles éoliennes ne risquent-elles pas d'abîmer un peu plus la nature"*

### ○ Enjeux techniques et énergétiques

Les avis mettent ici en avant plusieurs enjeux, liés à la production électrique, à la durée de vie des machines (anciennes et nouvelles) et à leur hauteur, ou encore aux conditions de recyclage lors du démantèlement du parc actuel (et futur). La majorité des avis est construite sous forme de questionnements, les participants mettent en avant une volonté d'éclaircissement, d'apports d'information sur ces sujets.

*" Une production électrique utile 20% du temps, n'est pas fatalement un bon choix, au troisième millénaire."*

*" Pour des éoliennes d'une hauteur de 125 mètres et de 2MW, la législation laisse une distance de 500 mètres des habitations : décret de 2006 demandant 1000m. Et pour des éoliennes de 130 m de 4MW, la législation n'a pas encore évolué. Un décret de 1500 m du 11/02/2020."*

*" Etant donné que la fin du cycle de vie des éoliennes actuelles est 2027, pourquoi a-t-il fallu commencer le projet du deuxième parc éolien si tôt ? Il s'est écoulé 5 ans pour l'aboutissement du 1er projet et au vu du calendrier annoncé, il s'écoulera également 5 ans pour la mise en place du 2ème parc éolien. Ce second projet aurait donc pu démarrer en 2022.... La durée de vie des éoliennes n'est-elle plus de 20 ans comme annoncée ? Si c'est le cas, il serait important que le grand public en soit informé"*

## Bilan de concertation préalable – parc éolien du Lomont – Mars 2021

*“ En 2007 le premier site éolien de Franche-Comté a été installé sur les monts du Lomont, à l'époque j'ai soutenu ce projet, aujourd'hui un repowering du site est à l'étude, ce nouveau projet est nécessaire pour bénéficier des nouvelles technologies”*

*“Dans 20 ans, devons-nous encore en installer des plus grandes ?”*

*“Les matières premières, acier, béton, cuivre et aluminium sont recyclables à 100 % (c'est la théorie) mais sera-t-on en mesure d'estimer la part du recyclage des éoliennes actuelles du parc du Lomont ? Il serait intéressant de connaître le devenir de tous ces déchets qui doivent représenter un volume conséquent.”*

### ○ Calendrier et disponibilités des études

Les avis suivants présentent des demandes spécifiques ou des constats sur les études en cours et à venir. Les participants font état pour la majorité de leur souhait de disposer des résultats des études. En dehors de l'enquête sonore, qui est clairement identifiée, et d'une étude relative aux ICPE, les avis parlent d'études au sens large, sans identifier précisément l'objet (faune, flore, sols, etc.)

*“Où est l'étude d'impact relative aux ICPE incluant la sensibilité du milieu ?”*

*“Messieurs et Mesdames les représentants politiques et de la fonction publique, exigez des études scientifiques, c'est votre responsabilité historique.”*

*“Il est également difficile de donner son avis sur ce deuxième projet car on n'a aucune information, à ma connaissance, des résultats des études menées dans le cadre du renouvellement.”*

*“Toujours dans l'attente des résultats sur l'enquête réalisée sur le niveau sonore des éoliennes actuelles.”*

*“En attente des résultats sur l'enquête sonore”*

*“Le projet est intéressant, les études réalisées sont correctes et complètes et me confortent dans mon idée que j'ai du projet (positive).”*

### ○ Enjeux paysagers

Les avis mettant en évidence des impacts paysagers font exclusivement état de la hauteur des nouvelles machines.

*“Le projet consiste à amplifier le massacre des paysages par des machines encore plus hautes et donc plus visibles”*

*“125 m de hauteur, à la campagne, nous voyons les éoliennes à 40km, mais à 180m, elles seront encore plus distinctes comme celles de Chamole que nous apercevons également.”*

*“Pour moi la hauteur de 200 m est excessive pourquoi pas les 125 m actuel amélioré”*

*“Attention à la pollution du Lomont (visuelle) ”.*

*“Hauteur éoliennes intrusive”*

*“Non à ce projet, hauteur abusée. Il dénature le paysage.”*

### ○ Modalités d'information et de concertation

Concernant les modalités d'information et de concertation, on note une opposition nette entre des participants mettant en évidence l'inutilité ou l'inefficacité de la démarche de consultation, et des participants mettant, au contraire en avant la qualité des informations transmises, notamment lors des permanences.

*“J'espère qu'il ne verra jamais le jour, mais j'en doute car je ne suis pas naïve l'avis des citoyens n'a jamais compté.”*

*“Réponses aux questions complètes.”*

*“Très bonne explication.”*

*“ Dommage du peu de participant sur la 1/2 journée d'information.”*

*“Très bonnes explications”*

*“Encore une concertation bidon”*

### ○ Enjeux économiques

Sur les 3 avis, deux participants mettent en évidence des questionnements sur la rentabilité (actuelle et future). Le dernier avis met en évidence une inquiétude concernant l'absence de retombées économiques pour la commune de Dambelin.

*"Le remplacement serait-il dû à un vulgaire problème de gain ?"*

*"La commune de Dambelin n'aura aucune retombée économique."*

*"Rentabilité si OK = génial"*

### ○ Enjeux humains et cadre de vie

Deux avis divergents, l'un provenant de la commune d'Ecot, à 10km environ du projet, évoquant une dégradation du cadre de vie, et un sentiment d'encerclement. Et l'autre, un avis provenant de la commune de Valonne, précisant au contraire une familiarisation avec les éoliennes actuelles.

*"Sous prétexte que mon village est en hauteur, vous croyez que cela vous donne le droit de nous mépriser, de nous encercler. Et nous devrions subir les décisions des villages des alentours et se laisser dégrader notre cadre de vie, sans rien dire !! Moi et mon village méritons le respect"*

*"Depuis 2007, les éoliennes sont devenues familières de notre environnement."*

### ○ Enjeux liés à l'eau

Un avis évoque un enjeu lié à la proximité des zones de captages, l'absence de détails ne permet de préciser le propos (santé environnement ? impacts des travaux et/ou des déplacements d'engins ? autres)

*" La proximité des zones de captages doit interdire ce projet."*

## ○ Les enseignements de la concertation et les suites à donner

### ○ Questions issues des avis exprimés

- Le renouvellement du parc éolien est-il dû à un problème de rentabilité économique ?
- Pourquoi le parc actuel doit-il déjà être renouvelé, la durée de vie des éoliennes en place n'était-elle pas de 20 ans ?
- Quelle est la durée de vie des nouvelles éoliennes ? **(2 avis)**
- Est-on en mesure d'estimer la part recyclable des éoliennes actuellement présentes sur le parc éolien du Lomont ?
- Est-il possible d'enlever les éoliennes actuelles et de ne pas les remplacer ?
- Pourquoi n'est-il pas possible de conserver la même hauteur pour les nouvelles éoliennes ?
- Demande de mise à disposition des résultats de l'enquête sonore des éoliennes actuelles. **(2 avis)**
- Demande de mise à disposition de "l'étude d'impact relative aux ICPE incluant la sensibilité du milieu".

### ○ Propositions des participants

Les propositions formulées sont orientées vers des mesures d'accompagnement :

- Reboisement de parcelles communales pour compenser la perte des forêts
- Reboisement des emplacements des anciennes éoliennes

### ○ Conclusion

Cette concertation préalable proposée par Opale Énergies Naturelles dans le cadre du projet éolien de renouvellement du Lomont s'est clôturée le 18 décembre 2020. Plusieurs moyens ont été mis en place pour faciliter la participation des citoyens et acteurs du territoire : un registre communal, la possibilité de transmettre son avis par courrier et le formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet.

**On note une participation faible**, avec seulement 16 avis recueillis, et **une difficulté de positionnement clair à cette étape de pré-enquête publique**. Sur les 918 habitants des 3 communes concernées par le projet seules 13 personnes se sont mobilisées pour exprimer un avis.

Parmi les prises de position clairement exprimées, on note une opposition assez nette en défaveur du projet actuel, néanmoins, si l'on analyse les positionnements des participants issus des communes de la zone projet, on constate alors un positionnement mitigé (3 favorables, et 3 défavorables). **On constate que la très faible participation limite une analyse plus fine et représentative de l'acceptabilité générale du projet à cette étape de pré-enquête publique.**

Cette concertation préalable a permis aux citoyens qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet de renouvellement du parc éolien du Lomont. De nombreuses questions, propositions et points de vigilance ont été présentés par les participants. Ces **questionnements interviennent en amont de l'enquête publique** et devront faire l'objet de nouvelles communications spécifiques afin de **faciliter le positionnement des citoyens lors de la dernière phase de consultation**.

Le site Internet, ainsi que les différents médias d'information utilisés par OPALE EN, EDF et ERG, représentent des vecteurs d'information du public à valoriser, et permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.

## ○ Préconisations

- **Poursuivre le travail d'information auprès des citoyens riverains** du projet, et notamment concernant l'état d'avancement du projet et l'évolution du calendrier liée à la crise sanitaire.
- Apporter de nouveaux éléments de compréhension concernant le **calendrier des études en cours et les conditions de mise à disposition des résultats lors de l'enquête publique.**
- **Poursuivre les actions de communication en diversifiant les médias de diffusion**, pour faciliter l'accès à l'information dans cette période particulière (presse locale, site internet, lettre d'information, présentiel avec respect des règles sanitaires, etc.)
- **Anticiper la communication préalable au lancement de l'enquête publique** pour favoriser la participation des citoyens et acteurs concernés par le projet ;
- **Apporter des éléments de réponse aux questions formulées lors de cette pré-enquête publique** dans les supports d'information disponibles : prochaine lettre d'information, page actualités du site internet par exemple.

